

# Collège National des Experts Architectes Français

Organisme de formation

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE 9499 Z

## FORMATION LES INVESTIGATIONS TECHNIQUES EN EXPERTISE JUDICIAIRE

### Objectifs de la formation :

La formation s'adresse à toute personne ayant une pratique expertale avérée, de conseil ou judiciaire, et souhaitant développer ses connaissances relatives aux moyens d'investigations. La formation est également adaptée à toute personne débutant dans l'expertise.

Sans préjuger d'une acceptation, cette formation permettra de compléter le dossier de demande d'inscription ou de renouvellement sur la liste des experts près la Cour d'Appel.

De nombreux échanges sont prévus avec les formateurs et entre les participants.

Chaque inscrit présent recevra une **attestation correspondant à 7 heures de formation.**

### Programme :

- Conditions d'intervention des experts
- Rappel des obligations liées aux constatations
- Respect du caractère contradictoire des opérations d'expertise
- Les moyens d'investigations techniques
- L'intervention du « sapiteur » et/ou de l'assistant technique
- Etude de cas réels

### Public concerné :

- Tout expert ou professionnel intervenant dans le domaine de la construction : architecte, maître d'œuvre, ingénieur, .....
- Souhaitant acquérir des connaissances dans le domaine de l'expertise judiciaire,
- Souhaitant mettre à niveau ses connaissances.

### Dates et lieu de la prochaine formation

**Date :** Le jeudi 23 novembre 2017 (date à confirmer)

**Durée :** 7 heures de formation, 9h30 à 12h30 – 13h30 à 17h30

**Lieu :** Béziers (au palais de justice)

### Coût et prise en charge de la formation :

**Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2017 :**

**Gratuit (régler 30 € pour les frais de pauses et repas).**

**Non membres du CNEAF :**

**Pour les personnes ayant suivi la formation initiale du CNEAF : 150 €.**

**Pour les autres : 300 €.**

Le déjeuner est inclus. Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Une prise en charge est possible auprès du FIF-PL pour les professions libérales.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75

Auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : [cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com)

## Modalités d'inscription :

### 1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :

- La fiche d'inscription (p 3/3 du présent document) dûment complétée, avec la photo.
- Un curriculum vitae sommaire (non nécessaire pour les membres du CNEAF).
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.

Vous recevrez par courriel : la convention de stage et le programme détaillé. Un devis peut vous être adressé sur demande.

### 2. Retourner :

- La convention de stage signée (par courriel, à [cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com)).
- Votre règlement par chèque à l'ordre du CNEAF qui sera encaissé après le déroulement de la formation, à l'adresse suivante :

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français  
Ancien Couvent des Récollets  
148 rue du Faubourg Saint Martin  
75010 PARIS

## Votre contact :

Mireille MOUSSY.

☎ : 07 86 91 02 20

✉ : [cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com)

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75

Auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : [cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com)



**FICHE D'INSCRIPTION à la FORMATION  
LES INVESTIGATIONS TECHNIQUES  
EN EXPERTISE JUDICIAIRE  
Le jeudi 23 novembre 2017 à BEZIERS**

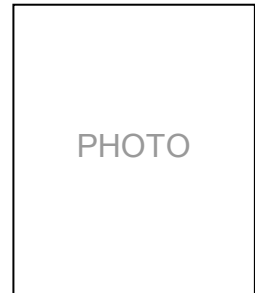
À retourner avec les pièces demandées

▪ **État civil**

NOM et Prénom :  
Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :



Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :  
Téléphone portable (de préférence) :  
Courriel (impératif) :

▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession : .....

Etes-vous ?  En profession libérale  
 Salarié, si oui, Votre fonction : .....  
Nom de l'entreprise : .....  
 Expert inscrit sur une liste d'experts :  oui  non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de : .....

Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de : .....

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2017

Chèque de 30 € n° ..... Banque : .....

Ayant suivi la formation initiale au CNEAF le .....

Chèque de 150 € n° ..... Banque : .....

Autre : Chèque de 300 € n° ..... Banque : .....

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

FIF PL  autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature